

# NOUVELLES DU CERCLE



## CERCLE VAUDOIS DE GENEALOGIE

juin 1996  
N° 22

Archives cantonales vaudoises  
Rue de la Mouline 32  
1022 CHAVANNES/RENENS

### Table des matières

- Comité	2
- Informations	2
- Une curiosité	3
- L'état civil en Europe	4
- Recherche	6
- Stamm et Jomini	7
- Informatique	8
- Quelques abjurations	9
- Compléments	11
- Nécrologies	12
- Internet	14



## COMPOSITION DU COMITE



Président:	Pierre-Yves Pièce, rue du Signal 6, 1880 Bex
Secrétaire:	Frédéric Rohner, Le Clos de Lucens, 1441 Montagny/Yverdon
Caissier:	Michel Depoisière, rue du Bugnon, 1020 Renens
Rédacteur du bulletin:	Robert Pictet, av. du Château 48, 1008 Prilly
Membres:	Pierre-Yves Favez, ch. de Contigny 15, 1007 Lausanne Maurice Dougoud, rte de Lausanne, 54b, 1100 Morges
Courrier des lecteurs:	Roger Vittoz, 1063 Chapelle/Moudon



## INFORMATIONS

*La sortie d'automne aura lieu le samedi 31 août 1996 dans la région d'Yverdon. De plus amples informations parviendront dès que possible. Réservez d'ores et déjà cette date !*

Par ailleurs, nous vous signalons que le Centre Généalogique de Savoie met en vente le volume 11 des Cahiers Savoyards de Généalogie pour le prix de 150.-FF et 30.- en sus pour l'envoi.

Les personnes intéressées prendront contact avec le

Centre Généalogique de Savoie  
Maison des Associations  
Rue Saint-François  
73000 CHAMBERY

### lère rencontre du Centre Généalogique de Savoie

Le Centre Généalogique de Savoie organise une rencontre le samedi 6 juillet 1996 à Cervens dans le Chablais (à proximité d'Evian et Thonon). Les personnes intéressées par cette journée peuvent s'inscrire auprès de Mme Arlette Crouzet, 13 Bd de la Détañche - 74500 EVIAN-LES-BAINS (Tél: 0033 50 75 31 80).

Quelques membres de notre Comité espèrent participer à cette rencontre ! Si vous désirez vous joindre à nous, n'hésitez pas à contacter votre Président au 025 62 14 26 (le soir). Merci !

# Curiosité: une endurance exceptionnelle...

En feuilletant les registres paroissiaux, il arrive de tomber sur des cas peu ordinaires, témoin celui du fournier Salomon Crochat de Nyon qui se maria six fois et vécut centenaire ! Jugez-en plutôt.

En 1728, le pasteur de Nyon porta dans son registre des mariages cette inscription inaccoutumée : "Honorable Salomon Crochat, fournier de la ville, fils d'honorable Urbain Crochat, bourgeois de Nyon, baptisé le 21 février 1640 et ayant eu 4 femmes, savoir une Goy, une Dessonnet, une Duret et une Baudet, s'étant fait annoncer ici et à Morges en may et juin 1 72B avec honnête Jeanne Marguerite Debrit, fille de défunt honorable Jean Debrit, bourgeois de Morges et demeurant à Tolochenez, se sont ensuite épousé en venant de Genève par les chemins ou audit Genève le samedi 17 juin 1 72B" (ACV, Eb 91/3, 71).

Que voilà un alerte vieillard de 88 ans qui se rend à Genève pour épouser une dame de Morges ! La curiosité nous conduit à consulter le registre des décès pour voir combien de temps il a survécu à ces cinquièmes noces... Surprise ! On tombe en effet sur la mention suivante: "Le vendredi 31 décembre morte la

seconde femme de Salomon Crochat le fournier environ les 7 heures du matin" (ACV, Eb 91/7, 6)...

Malgré la différence de numérotation (seconde pour cinquième épouse), il doit bien s'agir de la nouvelle mariée... car notre gaillard est solide et le prouve non seulement en se remariant une nouvelle fois mais aussi en survivant une fois de plus à sa femme ! En effet, "la Suzanne Perrin venue de Mont, femme de Salomon Crochat, est morte le samedi dans la nuit 7 janvier 1738, âgée d'environ 60 ans" (ACV, Eb 91/7, 29).

Mais tout a une fin, même pour les plus résistants, et le pasteur de Nyon finit par annoncer le décès de "Salomon Crochat de Nyon, mort le 22 février 1748, fort âgé". C'est le moins que l'on puisse dire puisque, à en croire le baptême rapporté plus haut, notre personnage aurait alors eu 108 ans bien sonné ! Il a étmoingné d'une longévité exceptionnelle pour l'époque; aujourd'hui encore, elle n'est pas courante.

Pierre-Yves Favez

# L'ÉTAT CIVIL EN EUROPE

## ..... REPUBLIQUE FEDERALE .....

### D'ALLEMAGNE .....

L'état civil public et laïc a été introduit sur l'actuel territoire de la République Fédérale d'Allemagne par la "Reichsgesetz über die Beurkundung des Personenstandes und die Eheschliessung" ("Loi sur l'enregistrement de l'état des personnes et du mariage") qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1876.

Antérieurement, l'état civil était tenu sur les registres ecclésiastiques par les desservants des cultes reconnus par l'Etat (prêtres catholiques, pasteurs protestants..).

Les officiers de l'état civil allemand ("Standesbeamter") tiennent les registres de mariage ("Heiratsbuch"), les registres de famille ("Familienbuch"), les registres des naissances ("Geburtenbuch") et les registres des décès ("Sterbebuch").

Il ne faut pas confondre les "registres de famille" ("Familienbuch") qui restent en dépôt dans les services publics et qui relatent, comme en Suisse, sous forme de tableaux synoptiques l'état civil d'une famille donnée, avec le "livret de famille" ("Stammbuch der Familie"), qui, comme en France est remis aux époux lors de leur mariage et sur lequel sont inscrites les naissances de leurs enfants.

## AUTRICHE

En Autriche, l'état civil est resté longtemps du domaine confessionnel et il était tenu par les desservants des cultes autorisés (Patente impériale du 20 février 1784).

La loi du 10 juillet 1868 a d'abord instauré la tenue de registres laïcs pour l'enregistre-

ment des mariages contractés devant l'autorité civile à la suite d'un empêchement de droit canon non reconnu par l'Etat impérial. La loi du 9 avril 1870 a ensuite mis en place des registres civils pour l'enregistrement des naissances, mariages et décès des personnes sans confession religieuse ou de confession non reconnue par l'Etat. En 1895, l'état civil public et laïc généralisé est entré en vigueur pour le seul territoire hongrois de l'ex-Empire Austro-Hongrois. Le 1er août 1938, l'enregistrement civil des mariages sur les "Familienbuch" ("Registres de famille") est devenu obligatoire suivant les dispositions de la "Ehegesetz" ("Loi sur le mariage") du 6 juillet 1938. Les "Geburtenbuch" ("Registres de naissance") et "Sterbebuch" ("Registres de décès") sont tenus depuis le 1er janvier 1939 conformément aux termes de la "Personenstandsgesetz" ("Loi sur l'état des personnes") du 3 novembre 1937.

## ROYAUME DE BELGIQUE

L'état civil public et laïc existe en BELGIQUE depuis le 17 juin 1796, date de la publication de l'arrêté du directoire exécutif du 29 Prairial An IV étendant aux territoires occupés par les armées révolutionnaires françaises les dispositions du décret des 20/25 septembre 1792 instaurant l'état civil en France.

Auparavant, l'état civil était tenu par les desservants des cultes autorisés (Décret du 11 novembre 1563 du Concile de Trente, Edit perpétuel du 12 juillet 1611 des Archiducs Albert et Isabelle d'Autriche, Placart de Marie Thérèse d'Autriche du 6 mars 1754...).

## ROYAUME D'ESPAGNE.

La première loi espagnole sur l'état civil public et laïc remonte au 17 juin 1870.

Auparavant, les registres paroissiaux de l'Eglise catholique étaient le seul mode général de preuve des naissances, décès et mariages.

Toutefois, si la Constitution espagnole de 1978 a proclamé le caractère non confessionnel de l'Etat, le mariage religieux célébré selon le droit canonique produit des effets civils dès sa célébration (Convention entre l'Etat espagnol et le Saint-Siège de 1979).

## GRECE

Les services de l'état civil ont été instaurés en Grèce en 1956.

Le service de l'état civil de la ville d'Athènes tient également un registre spécial sur lequel sont transcrits les actes de l'état civil établis à l'étranger et concernant la naissance, le décès et le mariage des Grecs à l'étranger.

## REPUBLIQUE ITALIENNE

A la suite des conquêtes napoléoniennes, des registres de l'état civil comparables aux registres français de l'époque ont été tenus par les services communaux ("municipio") dans diverses régions d'Italie de 1803 à 1816 ("Stato civile napoleonico"). Les actes y étaient rédigés soit en langue française, soit en langue italienne. La chute de l'Empire a mis fin à cette pratique dans la plupart des anciens départements, sauf dans le Royaume des Deux Siciles, le Grand Duché de Toscane et les Duchés de

Parme et de Modène, restituant ainsi ailleurs au Clergé la charge de recenser les naissances, mariages et sépultures conformément aux règles canoniques instituées en novembre 1563 par le Concile de Trente.

Instauré par le décret royal du 25 juin 1870 ("Ordinamento dello stato civile"), l'état civil public et laïc n'a été étendu à l'ensemble de l'actuel territoire de la République Italienne qu'en 1870, une fois l'unité du Royaume Italien terminée. Ce décret a été repris par un texte subséquent du 9 juillet 1939 pour tenir compte, entre autres, du "mariage concordataire" ("Matrimonio concordatario").

Outre les registres de naissance ("nascita"), mariage ("matrimonio") et décès ("morte"), les officiers de l'état civil italien tiennent également des registres de citoyenneté ("cittadinanza"). Les municipalités italiennes disposent également d'un "Bureau démographique" ("Ufficio anagrafe") chargé de tenir à jour le recensement de la population se trouvant en résidence légale sur le territoire communal.

## GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

Avant l'introduction des lois révolutionnaires françaises l'état civil était tenu au Grand Duché de Luxembourg par les autorités religieuses (Edit perpétuel des Archiducs Albert et Isabelle d'Autriche du 12 juillet 1611, Edit impérial du 6 août 1778).

Comme en Belgique, l'état civil a été sécularisé dans ce qui était alors le "département des Forêts" par l'arrêté du directoire exécutif du 29 Prairial An VI.

## ROYAUME DES PAYS-BAS

L'état civil public et laïc ("Burgerlijkstand") a été instauré aux PAYS-BAS le 1er mars 1811, date d'entrée en vigueur sur le territoire néerlandais du Code Napoléon.

Les communes néerlandaises ("Gemeente") tiennent également des "registres de population" ("Bevolkingregisters"), comparables aux "Familienbuch" et "Familienregister" allemands ou suisses et à "l'anagrafe" italien, héritage moderne des anciens "registres de bourgeoisie" ("Poorterboeken").

## PORTUGAL

Depuis le 1er avril 1911, l'état civil au Portugal n'est plus à base confessionnelle et tous les faits et déclarations concernant l'état des personnes doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration ou d'une communication auprès d'un service public ("Conservatoria do registo civil") qui procède à leur enregistrement. Les documents ecclésiastiques antérieurs à cette date font foi à condition d'être archivés dans les "Conservatorias".

Le droit civil portugais a conservé l'usage des registres de "déclarations de maternité".

## CONFEDERATION HELVETIQUE

En Suisse, la laïcisation de la tenue des registres de l'état s'est faite progressivement, canton après canton, à partir de 1830.

Sur le plan confédéral, c'est le 1er janvier 1876 qu'est entrée en vigueur la loi du 24 décembre 1874 précisant que l'état civil et la tenue des registres qui s'y rapportent sont du ressort de "l'autorité civile".

Chaque commune helvétique tient également un "registre des familles" ("Familienregister" pour les cantons germanophones), héritage des anciens "registres bourgeoisiaux" dont certains peuvent remonter au XIVème siècle (FRIBOURG, dès 1343; GENEVE, dès 1445...). Dans ces "registres de famille" sont répertoriées les familles originaires ou "bourgeoises" du lieu avec les renseignements d'état civil concernant leurs membres selon un système de numérotation permettant de retrouver les ascendants et les descendants de chaque couple.

### SOURCES:

"Guide pratique international de l'état civil" Editions BERGER-LEVRAULT.

Pierre d'OUTRESCAUT.

Avril 1995.

### L' EPFL - DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE ITHA ARCHIVES DE LA CONSTRUCTION MODERNE

**recherche** une ou plusieurs personnes qui disposeraient d'un peu de temps pour effectuer des recherches en vue d'établir une généalogie descendante d'architectes vaudois ou romands des siècles passés, n'ayant pas laissé d'archives connues et ainsi de retrouver les descendants encore vivants.

( frais et petite rémunération prévus )

en cas d'intérêt prière de vous adresser à:

Maurice DOUGOUD tel 021 802 46 66

NdC6

## Stamm du 26 octobre 1995

Ce soir-là, une quinzaine de participants - et parmi eux trois descendantes du général - eut le privilège d'écouter M. Ivan Grezine, un jeune Russe habitant à Genève où il est étudiant en lettres, leur présenter le résultat de ses recherches sur la postérité en Suisse et dans le monde d'un des Payernois les plus célèbres, le général Henri Jomini. Un travail ardu que ce type de recherche qui a conduit son auteur à travers le monde: en Europe occidentale, en Russie et en Pologne, mais aussi à

Java, en Argentine, aux Etats-Unis... M. Grezine a profité de cette circonstance pour décrire les sources utilisées, en particulier les dossiers de la noblesse à Saint-Petersbourg, fort riches, les dossiers militaires russes, mais aussi les difficultés rencontrées pour la période contemporaine liées à la révolution de 1917, après laquelle il a perdu la trace de certaines branches.

Il a malgré tout obtenu un résultat impressionnant consécutif à d'importantes investigations menées en Russie et à une correspondance non moins considérable. Ce labeur

devrait le conduire à une publication prévue pour l'année prochaine. On l'attend avec intérêt.

P.-Y. Favez.



# INFORMATIQUE

## Logiciel HEREDIS

Connu depuis plusieurs années par les utilisateurs MacIntosh le logiciel HEREDIS existe maintenant aussi pour les adeptes du monde PC-Windows. L'article qui suit se base sur cette version, mais les fonctionnalités et performances sont tout à fait comparables.

### L'interface

D'entrée le logiciel HEREDIS séduit l'utilisateur par son interface graphique très fonctionnel. Conçu de manière à visualiser l'ensemble des informations d'une personne, l'écran principal permet d'accéder très rapidement aux parents, épouse(s) et enfant(s) du personnage en cours d'édition au moyen de boutons particuliers. Le contexte familial reste omniprésent, ce qui permet une navigation aisée dans sa généalogie. De plus une palette comportant un arbre dynamique, permet de visualiser l'ensemble de l'ascendance d'un individu et de se positionner sur un ancêtre particulier en double-cliquant sur celui-ci. Une rangée de boutons dans la partie supérieure de l'écran permet la création d'un nouveau membre de la famille, la génération de différents états (listes ou arbres) ainsi que la création de notes.

### Les données

Toutes les données concernant une généalogie particulière sont contenues dans un seul fichier, ce qui constitue un avantage lors des sauvetages par exemple. Présentées à l'utilisateur sous forme de masques très lisibles les informations généalogiques contiennent les champs nécessaires à la gestion efficace des personnages. La réf-

rence aux sources, élément primordial pour valider une généalogie, apparaît pour chaque événement (naissance, mariage, décès). De plus notes et images peuvent être intégrées à la base de données. L'importation et l'exportation (ASCII, Gedcom) permettent un échange de données avec d'autres utilisateurs.

### Les états

Les états se présentent sous la forme de listes de personnes, de fiche de familles, d'arbres ascendants ou descendants. Le choix de la police et taille des caractères, de la couleur des différentes informations ou de la taille des cases sur les arbres permettent de personnaliser les résultats. Il faut cependant malheureusement jongler un peu avec tous ces paramètres avant d'obtenir sur papier ce que l'on voit sur l'écran ! Un état original, intitulé statistiques, donne divers renseignements sur la fréquence des naissances, mariages et décès au cours du temps.

### En résumé

Un logiciel très convivial qui demande peu de temps d'apprentissage pour les fonctions élémentaires. Livré avec un manuel d'utilisation bien structuré contenant des exemples cet outil devrait séduire les généalogistes qui recherchent un programme simple mais performant.

B.S.D Concept,  
10 Parc-Club du Millénaire,  
F-34036 Montpellier cedex 01,  
environ 840 FF

Pierre-Yves Pièce  
Bex  
NdC8

# QUELQUES ABJURATIONS A MORGES A LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIECLE

---

Un numéro précédent des "Nouvelles du Cercle" a publié l'abjuration d'une Vaudoise dans la région de Vichy au XVIII<sup>e</sup> siècle. Par une curieuse coïncidence, nous avons retrouvé au même moment six cas d'abjuration de Français dans le Pays de Vaud...

Ils ont été inscrits à la fin du registre paroissial de Morges contenant les baptêmes de 1653 à 1699, les mariages de 1659 à 1699 et les catéchumènes de 1712 à 1725, en tête-bêche (ACV, Eb 66/3). Ils sont de la main du pasteur Isaac Sagnol de La Croix (vers 1640-1707), lui-même originaire du Dauphiné, réfugié en Suisse en 1683 et pasteur de Morges de 1656 à sa mort (1).

D'après ces inscriptions, l'abjuration se faisait en deux temps : une renonciation officielle à la religion catholique devant les autorités représentées par le bailli, le juge du Consistoire et le pasteur, puis une abjuration publique devant les fidèles assemblés dans le temple à l'heure du sermon.

Dans deux cas, il est fait mention de repentir: pour eux au moins, mais probablement aussi pour les autres, il s'agit de protestants qui avaient feint de se convertir pour échapper aux persécutions (telles les dragonnades) pour revenir à leur foi primitive une fois au Refuge. Trois d'entre eux se marient dans la foulée de leur abjuration, deux jours après pour Anne Jouve, un mois après pour Louis Officier et vraisemblablement dans les 18 mois suivants pour Jean-François Delzane. Un quatrième, Etienne Fornaz, était déjà marié, mais sa femme, Plaisance Béranger, n'a apparemment pas eu besoin d'abjurer. Trois professions sont indiquées : on trouve un marchand, un tisserand et un faiseur de bas. Remarquons enfin la provenance de ces réfugiés: trois viennent du Dauphiné, deux du nord de la France et un du Languedoc, trois régions marquées par la Réforme.

Pierre-Yves Favez.

## Les abjurations

Le 4<sup>me</sup> septembre 1696. Louys Offici (2) , de Blérancourt en Picardie (3) , a abjuré l'Eglise romaine, ses erreurs, idolâtries et superstitions publiquement dans le temple de Morges ledit jour 4 septembre 1696.

Jane Charrias (4) , de Chates en Dauphiné près de Saint Marcellin (5), a abjuré le papisme aussi le mesme jour publiquement dans le temple.

Ils avoyent auparavant déclaré les raisons de leur abjuration et fait une confession de leur foy et de toutes leurs croyances au château en présence de Monseigneur May notre balif, de Mr. Margel (7), juge du Consistoire, de Mr. de Vulflans (8) qui s'y est trouvé par hazard et de moy Sagnol de La Croix, ministre audit Morges.

Le 22 décembre 1696, Jean François Delzane (9), tisseran natif de Lanoy dans la Flandres françoise (10) , a abjuré la religion romaine, la communion du pape et généralement toutes les erreurs, superstitions et idolâtries du papisme et nommément le sacrifice de la messe, en présence de toute l'Eglise. Il avoit le jour auparavant fait une confession de sa

foy, donné des marques de son repentir et déclaré dix ou douze raisons qui l'ont obligé à renoncer à l'Eglise romaine. Sagnol de La Croix, ministre.

Le 15 de juin 1697, sieur Estienne Fournaz (11), de Poët-Laval en Dauphiné (12), marchand, a abjuré publiquement le papisme et embrassé notre sainte religion. Il avoit le jour auparavant fait sa confession de foy et donné des marques de son repentir en présence de Monseigneur le balif, de Mr. le juge et de moy Sagnol de La Croix, ministre.

Le 23 octobre 1657, Anne Jouve (13), de Queyras en Dauphiné (14), a renoncé aux erreurs de l'Eglise romaine en présence de Monseigneur le balif May, de Mr. le juge Margel et de moy. En foy de quoy elle s'estoit signée sur un original que j'ay esté obligé d'envoyer aux Vallées (15) par Mr. Leger (16).

Le 16<sup>me</sup> décembre 1699, Jean Pujol (17), faiseur de bas de Lampeau près de Puylaurrens dans le haut Languedoc (18), a renoncé aux erreurs, hérésies, idolâtries et superstitions de l'Eglise romaine en présence de Monseigneur le balif Vincent Maximilien de Vatteville (19), de Mr. le juge Margel et de moy, et ensuite son abjuration a esté publimant manifestée à tout le peuple le 24 décembre suivant. En foy de quoy me suis signé Sagnol de La Croix, ministre.

### Notes

1. Sur la vie du pasteur Isaac Sagnol de La Croix, voir le *Journal de Morges* No 50 du vendredi 22 juin 1900, p. 1, dont un extrait se trouve dans le petit dossier ACV, P Sagnol.
2. Ou Officy, Officier. Louis Officy épousa à Morges le 9 octobre 1696 Suzanne Andrienne Françoise Dogny (ACV, Eb 86/3, 324), dont postérité.
3. Département de l'Aisne.
4. Apparemment sans autre mention dans les registres paroissiaux.
5. Chatte, canton de Saint-Marcellin, département de l'Isère.
6. Béat Louis May, bailli de Morges de 1693 à 1699.
7. Jean Margel, juge du Consistoire, justicier et conseiller de Morges.
8. Pierre de Senarclens, seigneur de Vufflens.
9. Maître Jean-François Delzane, tisserand flamand habitant à Colombier-sur-Morges, épousa Madeleine Aubert (entre janvier 1697 et juin 1698 ?), dont il eut deux enfants baptisés à Vullierens, Jeanne le 12 mars 1699 et Jean-Pierre le 10 octobre 1702 (ACV, Eb 140/1, 59 et 75).
10. Lannoy, département du Nord.
11. Etienne Fournaz ou Fornaz avait épousé Plaisance Bérangier ou Béranger; leur fille Suzanne fut baptisée à Morges le 21 juin 1697 (ACV, Eb 86/3, 275), soit une semaine après son abjuration. Il est qualifié de réfugié prosélyte résidant à Allaman quand leur fils Pierre est baptisé à Perroy le 10 février 1699 (ACV, Eb 106/1, 136).
12. Département de la Drôme.
13. Anne Jouve, du lieu d'Aiguilles en Queyras en Dauphiné, épousa à Morges le 25 octobre 1697 Samuel Peyrot, chirurgien de la vallée de Saint-Martin en Piémont (ACV, Eb 86/3, 325).
14. Soit Aiguilles, arrondissement de Briançon, département des Hautes-Alpes.
15. Soit aux Vallées vaudoises du Piémont en raison de son mariage.
16. Il pourrait s'agir de Jacques Léger, pasteur aux Vallées vaudoises dès 1699: *Livre du recteur de l'Académie de Genève*, t. 4, Genève 1975, p. 305.
17. Apparemment sans autre mention dans les registres paroissiaux.
18. Non identifié; serait-ce Lavaur, département du Tarn ?
19. Vincent Maximilien de Watteville, bailli de Morges de 1699 à 1705.

# COMPLEMENT

Une de nos lectrices apportent des informations supplémentaires concernant l'étude de la famille Matthey-Doret, analyse parue dans le Bulletin du Cercle.

## Doret (Matthey-Doret ) Jean François,1742-1801

Matthey-Doret Jean François, fils de David et de Marie Claudine Brélaz, sculpteur marbrier à Vevey.

Il épousa Anne Dorothee Ulm, fille d'Albert Balthasar (originaire de Franconie, à Vevey dès 1741, mentionné comme maître fourbisseur ayant une forge, en 1768, il fournit à la ville des fers et fermentes. Sa mère était Esther Cerf.

Enfants:

1) David Balthasar, né 14.10.1766 ; sera époux de Susanne Marie Cailler

( parrains, marraines; David IMatthey-Doret, Albert Balthasar Ulm, Claudine Marie Brélaz, Esther Cerf, grands-pères et grand-mères),

2) Rose Elisabeth née le 21.9.1768

(p.m. Pierre Vincent Doret, Paul Antoine Ulm, oncles, Marie Elisabeth Bertholet, femme du premier parrain)

3) Jean François, né le 10.5.1770 (p.m. Jean François Dubourg, Jacques Ulm, oncles)

4) Philippe Benjamin né le 19.7.1771 (p.m. Benjamin Rossier, lieutenant des grenadiers, Philippe Loup, du Conseil des 120)

Il épousera Françoise Suzanne Marguerite Angelin, soeur du potier d'étain David Angelin de Vevey

5) Esther Antoinette, née le 11.11.1773. Elle épousera Jean Philippe Valter (p.m: Esther Ulm, tante, Antoinette, femme d'Etienne Henri Chabot)

6) Pierre Louis , né le 4.10.1775 (p.m: Jean Louis Maillard, Pierre et Madeleine Baup.- Il épousera Louise Dreffet, fille de Pierre Dreffet, fondateur à Coppet. Ce Pierre avait probablement un frère Jean Daniel (1746-1817), fondateur de cloches, né à Coppet, décédé à Genève .

7) Cathetine, née le 15.7.1777.- Elle épousera Jean François Coudrey (p.m: Catherine Decker de Bâle et en son nom, Catherine Ulm, tante).

Hélène Tritten  
Nyon



## Eugène-Louis DUMONT (1917-1996)

Le monde généalogique suisse vient de subir une perte sensible: notre ami, l'historien, héraldiste et généalogiste genevois Eugène-Louis Dumont s'est éteint le 17 février, au soir d'une riche carrière orientée essentiellement sur son canton et qui s'est poursuivie jusqu'au bout: ne publiait-il pas encore à la fin de l'an dernier ? Homme d'une grande ténacité, un labeur acharné lui fit mener à chef un nombre important de publications, après avoir rempli d'innombrables fiches de sa fine écriture - il ne dactylographiait jamais. Mais quelle difficulté, quelle douleur quand il fallait tailler dans le vif, retrancher tel ou tel point... D'où un retard considérable apporté à la parution de certaines de ses monographies, celle sur Meyrin en particulier. Animé d'un souci aigu du détail et d'un grand sens de l'anecdote, il savait enchainer l'auditoire auquel il s'adressait. Les enregistrements sonores des conférences données dans le cadre de l'Université du 3e âge de Genève sont là pour en témoigner.

C'est dans le domaine héraldique que débuta et se termina sa carrière d'auteur. Avec la contribution d'André Le Comte, il réalisa en effet en 1961 le remarquable **Armorial genevois**, mine de renseignements héraldiques, généalogiques et historiques, avec de précieuses indications de sources. Et sa dernière publication ne fut-elle pas consacrée à l'inauguration du nouveau drapeau des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation à Palexpo le samedi 23 septembre 1995 ? Signalons en passant que son intérêt pour le canton de Vaud - n'aimait-il pas à se retirer à Saint-Cergue ? - s'y était aussi marqué quand il présenta en 1981 **Un blason familial pour deux communes, Grand-Saconnex et Bursinel**, celui de la famille de Saconay.

Eugène-Louis Dumont se voua également aux recherches historiques. A côté de ses importantes monographies sur l'histoire du Grand-Saconnex en 1967 et de Meyrin en 1991, il s'intéressa aux associations en relatant en 1972 les cent ans de la Société nautique de Genève et en 1974 les 5 siècles des Exercices de l'Arquebuse devenus en 1856 ceux de l'Arquebuse et de la Navigation, ainsi que le demi-siècle de la Compagnie de 1602 en 1977. Il apporta sa contribution dans les domaines les plus variés où le conduisait sa curiosité toujours en éveil: la diplomatie (**Relations et correspondance de LL. EE. de Berne avec Messieurs de Genève**, 1964), l'expression verbale (**Le dialecte genevois**, 1967 et 1983), l'histoire de l'art (**Genève d'autrefois: cours et escaliers des XVIIe et XVIIIe siècles**, 1969), les événements (**En 1608, une nouvelle Escalade se tramait contre Genève**, 1970), les quartiers (**La Genève des Grottes**, 1571), le réseau routier (**Routes et chemins du Grand-Saconnex**, 1993), les évocations fournies par les inscriptions (**Le long des anciens remparts: à propos de quelques plaques épigraphiques**, 1995), etc. Précisément

sons encore qu'il fut de 1971 à 1980 rédacteur de la **Revue du Vieux-Genève** qui succédait à l'**Almanach du Vieux-Genève**, où il publia de nombreux articles dès 1967.

Généalogiste passionné, auteur de travaux sur diverses familles genevoises (Bordier, Lombard), Eugène-Louis Dumont était membre de la Société suisse d'Etudes généalogiques. C'est à ce titre qu'il participa de 1985 à 1987, comme représentant de Genève, à l'émission **Histoires de familles** sur la Première de la Radio suisse romande, dont plusieurs d'entre nous gardent le souvenir. Membre fondateur du Cercle vaudois de généalogie, il apporta sa contribution en venant y présenter le 19 mars 1986 la première conférence organisée par le CVG sur le thème : "Le généalogiste mène l'enquête: cas particuliers et problèmes épineux". La Salle capitulaire à Lausanne, comble à cette occasion, fut envoûtée par l'évocation de quelques recherches complexes puisées dans sa riche expérience et qui n'étaient pas sans rappeler les enquêtes policières...

Eugène-Louis Dumont était un homme charmant et souriant, pétri d'humour, au contact plein d'urbanité. Il nous manquera, mais son oeuvre lui survit. A sa famille dans la peine, la Société suisse d'études généalogiques et le Cercle vaudois de généalogie adressent leurs sincères condoléances, avec leur profonde sympathie.

Pierre-Yves Favez



### Alfred RYTER

L'un de nos membres fondateurs vient de s'éteindre. Nous avons eu le plaisir de faire sa connaissance avant la création du Cercle. Il était arrivé aux Archives cantonales en 1970 comme opérateur de microfilm pour la Genealogical Society. Pendant plusieurs années il vint quotidiennement à la rue du Maupas, dans la cave où était installée la caméra de prise de vues pour effectuer le microfilmage des registres paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1875 ainsi que des registres de notaires d'avant 1837. Il a eu l'occasion d'effectuer des microfilms dans d'autres cantons. Ces dernières années, il effectuait des dépouillements à son domicile pour l'Eglise des Saints des derniers jours. Lors de vos prochaines consultations de microfilms d'état civil ou de notaires, n'oubliez pas de jeter un coup d'oeil sur le panneau titre de film: son nom y figure.

Alfred Ryter est décédé subitement le 17 avril dernier dans sa 75e année et nous présentons à sa femme et à sa famille nos sincères condoléances.

Michel Depoisier

NdC13



## Claude-Henry FORNEY

Il fut l'un de nos membres fondateurs: Claude-Henry Forney nous a quitté le 26 mars, dans sa 70e année. Enseignant passionné d'histoire, il avait développé un intérêt tout particulier pour ce qui touchait l'image: c'est ainsi qu'il créa et anima les options cinéma de la zone pilote veveysanne et du premier gymnase ouvert hors de Lausanne. Il fut surtout connu dans le grand public pour avoir largement contribué à fonder le Musée suisse de l'appareil photographique à Vevey, dont il fut le premier conservateur jusqu'en 1991.

La généalogie avait également retenu son attention, et c'est avec enthousiasme qu'il s'était plongé dans les recherches, explorant l'origine de sa famille, son contexte et ses développements, notamment en France. Nous conserverons le souvenir d'un homme attachant, que nous rencontrions avec plaisir lors des activités de notre Cercle auxquelles il participait.

A sa famille va l'expression de notre profonde sympathie.

Pierre-Yves Favez

## Demandes de renseignements par Internet

Nous avons dernièrement reçu deux demandes de renseignements par e-mail (courrier électronique) concernant les familles suivantes:

- BONZON de Pomaples,  
par M. D.B.Brown, Dean of Students, Box 359, Vassar College, Poughkeepsie, NY  
12601 USA  
e-mail: brown@vassar.edu qui recherche des renseignements pour compléter sa  
généalogie, établie actuellement jusque vers 1700.

- DECURNEX de Vullierens,  
par M. Antonio Herrera-Vaillant, Caracas, Venezuela  
e-mail: aherrera@venamcham.org qui recherche des renseignements pour complé-  
ter sa généalogie, établie actuellement jusque vers 1695.

Les personnes qui auraient des informations à transmettre à nos deux correspon-  
dants peuvent le faire directement par e-mail ou me faire parvenir le courrier que je  
transmettrai par la suite via Internet.

Adresse électronique actuelle de votre Président: pierre-yves.piece@di.epfl.ch  
Adresse électronique du courrier des lecteurs: vittozr@dial.eunet.ch

Les archives se branchent sur Internet

Samedi 9 mars dernier, plusieurs personnalités du canton de Neuchâtel (dont M. Rémy Scheurer, conseiller national et professeur d'histoire, M. Borel, ancien Commandant de corps, M. Jean-Luc Abbet, responsable des services informatiques du canton) et divers professionnels et amateurs d'histoire et des archives se sont retrouvés à Cortailod, dans le centre européen de recherche et de technologie de Silicon Graphics. M. Nicolas Junod, collaborateur de cette entreprise-phare de l'informatique en Suisse, a procédé à une présentation du réseau Internet et de ses avantages pour les historiens et les généalogistes.

Après un inévitable quart-d'heure de publicité sur les prouesses de Silicon Graphics, maison spécialisée dans la visualisation graphique par ordinateur, M. Junod est entré dans le vif du sujet. Auteur d'une recherche généalogique fouillée sur sa famille, il a introduit dans Internet une quantité d'informations sur les Junod, en particulier sur la branche originaire de Lignières. Cette diffusion de données sur les millions d'écrans d'ordinateurs reliés à Internet sur toute la planète a ainsi permis à un dénommé Junod domicilié dans le sud des Etats-Unis d'entrer en contact avec le généalogiste neuchâtelois et de compléter avantageusement ses recherches sur la branche familiale qui a émigré en Amérique du nord.

On le voit avec cet exemple, et les apôtres de la communication du futur ne cessent de le proclamer, Internet est une gigantesque banque de données internationale. Mais si l'on pousse la démarche jusqu'à l'extrême, ce réseau pourrait englober tout le savoir de l'humanité dans un seul bazar informatique.

**Les informations sont-elles exactes?**

Il faut savoir qu'Internet ne contient que les informations que l'on veut bien y mettre. L'euphorie des utilisateurs doit donc être tempérée: il n'existe en effet presque aucun moyen de contrôler l'authenticité des informations lues sur Internet. Ce réseau ne connaît ni censure, ni droits d'auteurs, ni sélection ou contrôle des fournisseurs de données. En clair, n'importe qui peut diffuser n'importe quoi dans le monde entier et à peu de frais. Même si des abus paraissent actuellement peu probables, il faut être conscient que le risque d'intoxication par de fausses informations est réel. De belles perspectives professionnelles pour les juristes et les avocats ...

## **Faciliter l'accès aux archives**

Les Archives de la Ville de Lausanne ont été parmi les premières à débiter la saisie de documents sur ordinateur. Cela contribue en effet à la conservation des documents originaux (plans cadastraux, registres, etc.), car la manipulation trop fréquente de ces derniers est la principale cause de leur détérioration.

De leur côté, les Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN) font oeuvre de pionnier en étant les premières de Suisse à se présenter sur deux pages dans Internet. Leur directeur, M. Maurice de Tribolet, a précisé que les AEN croulent sous une masse de documentation (fichiers, répertoires, inventaires, etc.) dont la gestion devient de plus en plus difficile. Aussi est-il prévu à court terme de mettre sur Internet les inventaires des fonds d'archives les plus importants, soit les fonds "Matières", "Communes", "Economie", et surtout le fonds "Personnes". L'avantage pour les utilisateurs (dont 50% sont des chercheurs universitaires, 35% des généalogistes et 15% des services de l'administration du canton) est indéniable: il permettra par exemple à un chercheur d'une université australienne ou américaine de savoir en quelques secondes s'il vaut la peine de venir compléter ses études à Neuchâtel au cas où les AEN contiendraient les documents dont il a besoin. Inversement, on pourra éviter des déplacements inutiles lorsque les AEN, et cela arrive aussi, ne possèdent pas les informations espérées, et cela sans avoir recours au personnel des Archives.

Grâce à Internet, les Archives auront l'occasion de parfaire leur vocation de donneuses d'informations au grand public.

Gilbert Marion